

Les fiches d'inscription pour la garderie ne sont plus disponibles sur le site internet.

Celles-ci vous seront remises par l'école, via le cahier de correspondance et seront à remettre, renseignées, à l'enseignante au plus tard le 20 de chaque mois pour le mois suivant.

Toute modification devra être signalée **IMPERATIVEMENT** à la secrétaire du SIVOM.

Nous attirons votre attention que **sans inscription préalable**, votre enfant **ne pourra pas être accueilli en garderie** et restera sous la responsabilité de la directrice de l'école.

Retard des parents

Lorsqu'un enfant, au-delà de l'horaire de fin de la garderie n'a toujours pas été repris par ses parents, le personnel d'encadrement :

- Contacte les parents par téléphone dès l'horaire de fermeture de la garderie
- Contacte toute personne expressément désignée si les parents ne peuvent être joints
- Si besoin, alerte la gendarmerie qui prendra en charge l'enfant.

Le non-respect de l'horaire de reprise des enfants pourra entraîner, après avertissement, le refus de prise en charge de l'enfant en garderie.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le SIVOM du Brasson

